



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du
Territoire



PROGRAMME TACC

**PRESENTATION DU PROGRAMME « VERS
DES TERRITOIRES MOINS EMETTEURS DE
GAZ A EFFET DE SERRE ET PLUS
RESISTANTS AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES » -TACC**

■ Août

2015

■ CONTEXTE DANS LEQUEL EST NE LE TACC

Le Programme «*Vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants aux changements climatiques*» dénommé «TACC-Sénégal a été lancé par le PNUD, en partenariat avec le PNUE et huit Associations de Régions lors du Premier Sommet mondial des Régions sur le Changement Climatique tenu à St- Malo (France) les 29 et 30 octobre 2008 pour répondre aux enjeux des changements climatiques.

Ce partenariat conjoint vise la promotion d'une approche territoriale du changement climatique.

L'enjeu consiste à abandonner l'approche favorisant l'essor de petits projets dispersés et fragmentés au profit d'une logique de programmation stratégique infra-étatique, intitulée approche territoriale des changements climatiques.

Le PNUD et ses partenaires entendaient appuyer des régions- collectivités locales du Sénégal à intégrer les contraintes climat et carbone dans la planification locale.

■ OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif général consiste à **Contribuer à un développement local durable tenant compte de la dimension « changements climatiques ».**

Objectif spécifique 1 : Assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision

Résultats attendus de l'objectif 1 : Assurer le caractère participatif, transversal, cohérent et coordonné de la programmation régionale en matière de changements climatiques et ce, entre les différents échelons de décision, à travers une série de rencontres et la revue des textes législatifs et réglementaires sur la gestion de l'Environnement.

Objectif spécifique 2 : Assurer la prise en charge de la dimension changement climatique dans le processus de gestion des projets à l'échelle des territoires

Résultats attendus de l'objectif 2 : Appuyer la Région dans l'élaboration d'une stratégie basée sur une vision prospective à long terme intégrant les enjeux liés aux variations climatiques et à établir un plan d'action intégrant l'élaboration des PCTI et l'exécution d'un portefeuille de projets.

Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques

Résultats attendus de l'objectif 3 : Appuyer la Région dans l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation et dans la mutualisation des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques.

■ ZONES D'INTERVENTION

Le TACC intervient dans six (6) régions du pays, à savoir :

⇒ Fatick et

⇒ Entente Ferlo (Louga, Saint-Louis, Matam, Kaffrine et Tambacounda)

■ STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le Programme TACC a comme credo une approche territoriale des changements climatiques qui envisage les territoires comme des entités infra étatiques cohérentes en matière d'intervention et de définition de politique intégrée. Ceci justifie amplement le choix des zones d'intervention sus mentionnées qui, en tant que zones géo écologiques, sont des unités naturelles dotées de caractéristiques, risques et opportunités similaires en termes d'impact des changements climatiques ; elles couvrent plusieurs régions (cas du Ferlo) ou plusieurs collectivités locales (cas de Fatick.)

Par cette démarche, le TACC constitue une anticipation à la vision définie par la plus haute autorité du pays et qui a trait à la territorialisation des politiques publiques.

■ ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Du fait de la proximité, l'échelle territoriale favorise le décroisement des logiques institutionnelles, la sensibilisation des acteurs et citoyens, l'obtention de consensus, ainsi que l'intégration des spécificités locales.

■ LES PARTENAIRES

- Etat du Sénégal
- PNUD (Royaume de Belgique, Wallonie-Bruxelles, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Catalogne, ADEME).

RESULTATS OBTENUS

- **2 Plans Climat territoriaux intégrés (PCTI) + un portefeuille de projets d'atténuation et/ou d'adaptation** élaborés par une approche participative et inclusive, validés et mis à la disposition des collectivités locales concernées ;
- **Des projets pilotes** (foyers améliorés, bio digesteurs, reboisement, parcs à vaccination, ferme agro écologique, Ecole verte, électrification solaire) co financés et exécutés en bonne intelligence avec les ex conseils régionaux.